



étudiant divorcé + titre de séjour vie privée familiale

Par **ilhem91**, le **28/05/2013** à **16:07**

Bonjour,

Je suis étudiant marié et avec ma femme on va divorcer. J'ai un titre de séjour vpf car elle est française. Je souhaiterais savoir si je peux faire un changement de statut vie privée familiale => étudiant afin de pouvoir continuer mes études.

Merci pour votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **19:05**

Bonjour

oui ce changement est possible à condition de justifier d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Attention

la préfecture instruira votre demande avec attention

la réussite de vos études subordonnes le renouvellement du titre de séjour et à la fin de vos études la préfecture ne délivre pas de droit un titre de séjour pour résider sur le territoire.

Vous pouvez attendre jusqu'au prononcé du divorce pour demander le changement de statut

lors du renouvellement si pendant ce temps la communauté de vie se poursuit.

Restant à votre disposition